

Plan de cours

CRI 2410 : Pénologie

Professeure : Estibaliz Jimenez Ph. D

Horaire et lieu : Les jeudis à 13h au local B-0305

**Disponibilités : Sur rendez-vous, courriel : estibaliz.jimenez@umontreal.ca,
bureau : C-4116**

1. Description du cours

Ce cours a pour objet d'amener les étudiants à connaître les fondements théoriques et juridiques de la peine et à réfléchir sur le système pénal et le processus pénal de détermination de la peine. Le cours examinera les peines judiciaires et les mesures alternatives au Canada. Finalement, nous analyserons les tendances en politique pénale et leurs impacts au Canada, notamment à travers de l'étude du projet de loi C-10.

2. Objectifs généraux

- Comprendre les principes fondamentaux des peines.
- Connaître le processus de détermination de la peine au Canada.
- Connaître les lois, les politiques et les pratiques pénales à l'égard des délinquants.
- Connaître les mesures et peines pénales au Canada et au Québec.
- Analyser le système pénal et réfléchir sur les solutions de rechange à ce système au Canada et au Québec.
- Se familiariser avec les différentes législations pénales (*Code criminel, La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents...*)
- Se familiariser avec les organismes responsables de l'application des lois (Tribunaux criminels, Commission Nationale des libérations conditionnelles, Service correctionnel canadien...).
- Réfléchir sur la place du système pénal dans les sociétés occidentales actuelles.

3. Pédagogie

- Enseignement magistral avec présentations Power Points
- Lectures et discussions

- Conférenciers
- Films et documentaires

4. Évaluation

Deux examens évaluant les connaissances et la compréhension de la matière. Ils porteront sur la matière vue en classe (cours magistraux, conférences et documentaires) ainsi que sur les lectures obligatoires.

- **L'examen intra trimestriel (50%)** aura lieu le **23 février**. Il portera sur les cours 2 à 7.
- **Le deuxième examen (50%)** aura lieu le **19 avril**. Il portera sur les cours 8 à 12.

Forme d'examen : Les *examens* combinent des *questions* objectives (de type *vrai ou faux*) ainsi que des *questions* à court et long développement et des études de cas ou de décisions pénales.

L'étudiant(e) aura droit à toute la législation (**non annotée**) étudiée en classe pour répondre aux questions d'examens.

Note sur l'intégrité, le plagiat ou la fraude : Tous les étudiant(e)s sont invité(e)s à consulter le site web <http://integrite.umontreal.ca> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. **Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'université.**

4. Lectures obligatoires

- Recueil de texte « **CRI2410 Pénologie** » par Estibaliz Jimenez, en vente à la librairie de l'Université.
- Plusieurs lectures obligatoires se trouvent dans deux ouvrages collectifs :
 - *Traité de criminologie empirique*, sous la direction de Marc Le Blanc et Maurice Cusson, Presses de l'Université de Montréal, 2010.
 - *Questions de criminologie*, sous la direction de Denis Lafortune, Jean Poupart et Samuel Tanner, Presses de l'Université de Montréal, 2010.
- Plusieurs textes de lecture seront accessibles directement via Internet.
- Législation canadienne (*Charte canadienne des droits et libertés, Code criminel, Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents...*) et internationale (*Déclaration Universelle des droits de l'homme, Pacte international des droits civils et politiques...*) pertinente.
- Projet de loi C-10.
- Jurisprudence.
- Articles des médias.

5. Contenu et calendrier

PREMIÈRE PARTIE : LA PEINE

Cours 1. Jeudi 5 janvier.
Introduction.

Cours 2 Jeudi 12 janvier.
Les principes fondamentaux de la peine et le respect des droits de l'homme.

Lecture obligatoire :

Rizkalla, S. et Gariépy, J. (2002) «Historique de la réaction sociale» dans *Criminologie générale*, Montréal, Modulo, pp.21-38.

Cours 3. Jeudi 19 janvier.
Fonctions et objectifs de la peine.

Lectures obligatoires :

Landreville, P. (2007). Grandeur et misère de la politique pénale au Canada : du réformisme au populisme. *Criminologie*, 40(2), pp. 19-51.

Jugement : R. c. Aristilde 2010 QCCS 2170

Cours 4. Jeudi 26 janvier.
La détermination de la peine. Déclaration de la victime.

Lecture obligatoire :

Landreville, P. (1985). Les lignes directrices sur la détermination de la peine. Conférence.

Ministère de la Justice Canada, *Déclaration de la Victime*.

Gouvernement du Canada, *Déclaration de la victime présentée aux audiences de détermination de la peine et de libération conditionnelle*, 2010.

DEUXIÈME PARTIE : MESURES PÉNALES

Cours 5. Jeudi 2 février.
La peine de mort
Film

Lectures obligatoires :

Beccaria, Cessare (1764), *Des délits et des peines*, édition GF-Flammarion, 1965, pp. 126-136.

Amnesty International (2010), *Condamnations à mort et exécutions recensées en 2009*.

Cours 6. Jeudi 9 février.

La sanction pénale.

La peine privative de liberté.

Lecture obligatoire :

Lemire, G., Proulx J. Et Brochu S. (2004). « Pénalisation et dépenalisation » dans *Le penal en action*. Sainte-Foy, Les presses de l'Université Laval, pp. 99-130.

Bertrand, Marie-Andrée (2004). «Les excès de l'emprisonnement». *Revue Relations*, juin 2004, pp.12-16.

Cours 7. Jeudi 16 février.

La peine privative de liberté (suite) et la libération conditionnelle.

Lecture obligatoire :

Vacheret, M.; Cousineau, M-M; (2003). «Quelques éléments de compréhension des libérations d'office réussies». *Revue canadienne de criminologie*, 45(1), 99-124.

Jeudi 23 février : Examen intra trimestriel

Cours 8. Jeudi 1er mars.

Les peines non privatives de liberté. L'emprisonnement avec sursis.

Lecture obligatoire :

Roberts, J.V. (2000). « L'énigme du Sphinx : l'emprisonnement avec sursis après l'arrêt de la R. c. Proulx de la Cour Suprême » dans *Le nouveau visage de l'emprisonnement avec sursis*. Compte rendu de symposium.

Jugement : R.c.Lloyd 2010 QCCQ 9170

Jeudi 8 mars : Semaine de relâche.

TROISIÈME PARTIE : POLITIQUES PÉNALES ET MESURES ALTERNATIVES

Cours 9. Jeudi 15 mars.

Délinquants dangereux et à contrôler.

Lectures obligatoires :

Valiquet, D. (2008), *Le régime des délinquants dangereux et des délinquants à contrôler*, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Jugement : R.c.Defoy 2010 QCCS 3065

Cours 10. Jeudi 22 mars.
La pénologie et les minorités
Film

Lecture obligatoire :

Statistiques Canada, *Les Autochtones au Canada*, Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique, juin 2001.

Bernard, Léonel, «La surreprésentation des jeunes Noirs montréalais», *Revue du CREMIS*, À la porte du système pénal, Automne 2008, vol.1, N°3, pp. 15-21.

Cours 11. Jeudi 29 avril.
Conséquences du casier judiciaire. Le pardon.

Lectures obligatoires :

Strimelle, V. et Frigon F. (2007). « Femmes au-delà des murs : les sens de la quête d'emploi chez les femmes judiciarisées et les intervenants au Québec ». *Revue Criminologie*, Vol. 40, N°2 (2007).

Bérard F. (2010). «Projet de Loi C-23 Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence » *Mémoire soumis au Comité permanent de la Sécurité publique et nationale Chambre des communes du Canada*. ASRSQ et RIMAS.

Revue de presse pertinente sur le pardon (voir recueil de textes)

Cours 12. Jeudi 5 avril.
Mesures alternatives. Justice réparatrice.

Lectures obligatoires :

Mylène Jaccoud (2010). « Faut-il abolir le système pénal? La justice réparatrice et la médiation comme pratiques alternatives» *Questions de criminologie*, sous la direction de Denis Lafortune, Jean Poupart et Samuel Tanner, Presses de l'Université de Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, pp 159-167.

Mylène Jaccoud (2010). «Les mesures réparatrices». *Traité de criminologie empirique*, sous la direction de Marc Le Blanc et Maurice Cusson, Presses de l'Université de Montréal, pp. 371-390.

Examen final: 19 avril

Suggestion de lectures

- Beccaria, Cesare (1764), *Des délits et des peines*, Paris, Flammarion, 1991.
- Bottoms, A.(1977). « Reflection on the Renaissance of Dangerousness ». *The Howard Journal of Penology and Crime Prevention*, 16(2), 70-95.
- Cousineau, M.-M., Lemire G., Vacheret, M., Dubois É., (2001). Les contrevenants en liberté d'office : profil et perspective. Montréal, Centre international de criminologie (rapport présenté à la Commission nationale des libérations conditionnelles.
- Christie, N. (2003). « Les États-Unis donnent le ton ». Dans *l'industrie de la punition*, chap.7, pp 95-116. Autrement.
- Cusson, Maurice (1987). *Pourquoi punir?* Paris, Dalloz.
- Dozois, J.; Lemire, G.; Vacheret, M. (1996). *Le processus de gestion de cas : la perspective criminologique*. Cahiers du Centre International de Criminologie Comparée, n.22.
- Dumont, Hélène (1993) Pénologie: le droit canadien relatif aux peines et sentences. PUM.
- Dumont, Hélène (2000). « Le pardon, une valeur de justice et d'espoir, un plaidoyer pour la tolérance et contre l'oublié ». *Revue canadienne de criminologie*, juillet 2000, 2999-322.
- Feeley, S. (1992). « The New Penology : Notes on the Emerging Strategy of Corrections and its Implications», *Criminology*, 30(4), 449-474.
- Feeley, M.M.; Simon, J. (1994). Actuarial Justice: the Emerging New Criminal Law. In *The Futures of Criminology* (Nelken, ed). London: Thousand Oaks, Sage, 173-201.
- Foucault Michel(1975). *Surveiller et punir*, Gallimard.
- Garland, D.(2001). *The Culture of Control: Crime and social Order in Contemporary Society*. Chicago: University of Chicago Press.
- Goff, C. (1999). *Corrections in Canada*.
- Hanna-Moffat, K; Shaw, M. (2001). "Situation Risquée: le risqué et les services correctionnels au Canada". *Criminologie*, 34(1), 47-72.
- Landreville, P. (1992). « La prédiction de la dangerosité et la mise sous garde », *Revue du barreau*, 52(3), 731-746.
- Landreville, P. (2001). « Le système pénal au Canada : tendances et ambiguïtés » *Porte ouverte*, 12(2), 5-8.
- Landreville, P.; Laberge, D. (1991). *Détention sous garde et dangerosité*. Les cahiers du GRAPP(12), Centre International de Criminologie Comparée : Université de Montréal.
- Lemire, G. (1996). « Les enjeux théoriques contemporains de la libération conditionnelle », in J. Pradel (Dir.), *Prison: sortir avant terme*. Travaux de l'Institut de sciences criminelles de Poitiers, Ed Cujas.
- Lemire, G. (2000) « De la dangerosité au risque: 40 ans d'évaluation clinique et de réinsertion sociale », *Conférence prononcée au Colloque : réinsertion sociale et recherche, Service correctionnel du Canada*, Mirabel, 24 mai 2000.
- McCormick, Kevin, R.E.; Visano, L.A. (1992). *Canadian Penology : advanced Perspectives and Research*. Toronto: Canadian Scholars' Press.
- Mary, Ph. (2001). « Pénalité et gestion des risques : vers une justice « actuarielle » en Europe? » *Déviance et société*, vol.25(1), pp33-51.
- Martinson, R. (1974). « What Works? –Questions and Answers About Prison Reform” *The Public Interest*, vol.35, pp22-54.
- Nuffield, J. (1982). *La libération conditionnelle au Canada. Recherches en vue d'une normalisation des décisions*. Ottawa : ministère des Approvisionnements et services.
- Quinsey, V. L. (1984). « Politique institutionnelle de libération : identification des individus dangereux. Une revue de littérature ». *Criminologie*, 17(2), 53-78
- Pratt, J. (2001). « Dangerosité, risque et technologie du pouvoir ». *Criminologie*, 34(1),102-121.

- Robert, D. (1994). *L'esprit et la lettre. Les libérations conditionnelles au Canada de 1956 à 1992*. Université de Montréal, École de Criminologie
- Robert, D. (2001). « Transformations récentes de la législation fédérale sur la mise en liberté sous condition au Canada. Une lecture à la lumière des écrits sur la notion de risque. *Criminologie*, vol.34(1), pp73-99.
- Strimelle, V. et Poupart, J. (2004). « Une fois la sentence terminée. L'intégration des personnes ayant connu une expérience d'incarcération ». In Poupart, (ed). *Au-delà du système pénal*. PUQ.
- Vacheret, M.; Dozois, J.; Lemire, G. (1998). « Le système correctionnel canadien et la nouvelle pénologie : la notion de risque », *Déviance et société*, 22(1), 37-50.
- Waïcquant, L. (1999), *Les prisons de la misère*, Paris : Raisons d'agir.